

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 2190

présenté par  
M. Alfandari

-----

**ARTICLE 3**

I. – À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.